

Les cotes pour le tracé des lignes de chemins de fer, se rapportent également au nivellement général, et, dans toutes les gares, on voit sur le soubassement du bâtiment principal, un repère qui indique l'altitude au-dessus du niveau de la mer.

Mais les aqueducs ne sont pas toujours dans le voisinage des routes et des chemins de fer; les routes ne sont pas encore toutes munies de bornes avec repère d'altitude, donc, les constatations effectives sont non seulement peu faciles, mais souvent coûteuses à faire.

Depuis quelques années (1885 ou 1886), on peut se procurer la carte du département du Rhône (1), dressée avec courbes de nivellement, chaque ligne, couleur bistre, indique une altitude au-dessus du niveau de la mer. Ces courbes ne sont pas exemptes de toute erreur, mais l'éditeur ne peut en être responsable, il n'a fait que reproduire une planimétrie officiellement délivrée par le dépôt de la guerre.

Avec cette carte, les chercheurs peuvent se repérer assez exactement, et éviter de se tromper et de tromper le lecteur.

Ceci expliqué, on sera plus indulgent à notre égard, en lisant les affirmations qui vont suivre, et qui sont, sur certains points, en contradiction formelle avec les attestations des historiens, des savants, des érudits et des archéologues.

LES AQUEDUCS

Pour nous, et jusqu'à preuve contraire, légitimée par des opérations effectives sur le terrain, et non spéculatives et

(1) Bonnaire, éditeur pour le compte du département.